

Le Télégramme

[Rostrenen](#)

« Ma commune, ma santé ». La complémentaire santé expliquée

7 novembre 2015

Dans le cadre de sa politique sociale, visant à améliorer les conditions d'accès à une complémentaire santé, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Rostrenen a signé une convention avec l'association Actiom. Celle-ci va mettre en place sur le territoire le dispositif « Ma commune, ma santé », à destination de tous les administrés de la commune, non salariés. En effet, au 1^{er} janvier, ces derniers devront être couverts par des dispositifs d'entreprises. « Ma commune, ma santé » s'adresse donc aux jeunes sans emploi, seniors, agriculteurs, professions libérales, commerçants, demandeurs d'emploi, intérimaires, fonctionnaires territoriaux et, plus généralement, toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'accord national interprofessionnel et qui souhaitent améliorer leur couverture maladie complémentaire. Mercredi matin, à la mairie, Sarah Jouanneau, de l'association Actiom, est venue présenter les différents volets de la proposition de couverture sociale devant une demi-douzaine de Rostrenois. Le dispositif va réellement démarrer en début d'année, où se fera, généralement, le choix d'une nouvelle couverture sociale ou pas.

Contact

Auprès de la mairie ou sur www.macommunemasante.org